

- | [Aide](#)
- | |
- | [Qui sommes-nous ?](#)
- | |
- | [Contact](#)
- | |
- | [Index](#)
- | |
- | [RSS](#)
- | |
- | [Newsletter](#)
- | |
- | [Mon panier](#) (0)

[Accueil](#) > [Actualités](#) > Le barème kilométrique des voitures - 2010- est paru

## Actualités

### Automobile – Impôt

Aujourd'hui - 17:01

## Le barème kilométrique des voitures - 2010- est paru

**Les frais réels des dépenses d'automobiles sont déductibles, pour les salariés, selon un barème publié par le fisc, applicable pour les impôts 2010.**

Les **salariés** peuvent demander la déduction de leurs **frais** réels pour les **dépenses d'automobiles** engendrées pour un usage professionnel.

Chaque année, l'administration fiscale publie un **barème** utilisable pour les **voitures** dont le salarié, son conjoint ou l'un des membres de son foyer fiscal

est propriétaire.

Ce barème prend en compte la dépréciation du véhicule, les frais d'achat des protections, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la consommation de carburant et les primes d'assurances.

En plus, d'autres frais, non pris en compte par le barème, peuvent être ajoutés, sur justificatifs, après déduction de la part des frais correspondant à l'usage privé. Il s'agit de :

- n des frais de stationnement (parcmètres, parking...) ;
- n des frais de péage d'autoroute ;
- n des intérêts annuels afférents à l'achat à crédit du véhicule.

Pour l'imposition des **revenus** de l'année 2009, **impôts 2010**, voici le barème applicable :

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV	$d \times 0,387$	$(d \times 0,232) + 778$	$d \times 0,271$
4 CV	$d \times 0,466$	$(d \times 0,262) + 1\ 020$	$d \times 0,313$
5 CV	$d \times 0,512$	$(d \times 0,287) + 1\ 123$	$d \times 0,343$
6 CV	$d \times 0,536$	$(d \times 0,301) + 1\ 178$	$d \times 0,360$
7 CV	$d \times 0,561$	$(d \times 0,318) + 1\ 218$	$d \times 0,379$
8 CV	$d \times 0,592$	$(d \times 0,337) + 1\ 278$	$d \times 0,401$
9 CV	$d \times 0,607$	$(d \times 0,352) + 1\ 278$	$d \times 0,416$
10 CV	$d \times 0,639$	$(d \times 0,374) + 1\ 323$	$d \times 0,440$
11 CV	$d \times 0,651$	$(d \times 0,392) + 1\ 298$	$d \times 0,457$
12 CV	$d \times 0,685$	$(d \times 0,408) + 1\ 383$	$d \times 0,477$
13 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,424) + 1\ 363$	$d \times 0,492$
d représente la distance parcourue			

Exemples chiffrés :

- n Pour 4 000 km parcourus à titre professionnel avec un véhicule de 6 CV, le contribuable peut faire état d'un montant de frais réels égal à :  $4\ 000\ km \times 0,536 = 2\ 144\ €$  ;
- n Pour 6 000 km parcourus à titre professionnel avec un véhicule de 5 CV, le contribuable peut faire état d'un montant de frais réels égal à :  $(6\ 000\ km \times 0,287) + 1\ 123 = 2\ 845\ €$  ;
- n Pour 22 000 km parcourus à titre professionnel avec un véhicule de 7 CV, le contribuable peut faire état d'un montant de frais réels égal à :  $22\ 000\ km \times 0,379 = 8\ 338\ €$ .

Ce barème n'est qu'indicatif. Les contribuables ont le loisir de faire état de

frais plus élevés, à condition, d'apporter les justifications nécessaires.

Attention, ce barème n'est pas utilisable pour les véhicule pris en location avec option d'achat, ni pour les véhicules prêtés.

Pour le barème kilométrique des deux roues : [Le barème kilométrique des deux roues -2010- est paru](#)

Stéphanie Delmas

**Mots-clés :** [AUTOMOBILE](#), [DEDUCTION FISCALE](#), [FRAIS PROFESSIONNELS](#), [IMPOT SUR LE REVENU](#)

**Compléments et sources légales :**

[Instruction 5 F-12-10 du 19/03/2010, BOI n° 37 du 22/03/2010 : Régime des frais réels. Frais de voiture automobile et frais de cyclomoteur, vélomoteur, scooter, motocyclette.](#) (pdf, 104,53 Ko)

**Autres actualités :**

**Aujourd'hui - 14:08** [Frais de carburant : l'instruction est parue](#)

**Aujourd'hui - 13:19** [Barème kilométrique : l'instruction est parue](#)

**Aujourd'hui - 16:31** [Le barème kilométrique des deux roues -2010- est paru](#)

**21/01 - 12:01** [Impôts 2010 : Les limites de la déduction de 10 % pour frais](#)

**17/03 - 08:57** [Plafonnement des niches fiscales pour les revenus perçus en 2010 : le décret est paru](#)

## [Pour aller plus loin dans la boutique](#)

---



### **Démarches et formalités**

Ce grand dossier propose aux lecteurs différentes fiches pratiques détaillant la procédure à suivre pour les démarches et formalités administratives de la vie courante.



### **Automobile : achat, assurance et entretien**

Posséder une voiture est pour la plupart d'entre nous une nécessité. Mais cela coûte de plus en plus cher, il est donc important de pouvoir maîtriser son budget au plus près. Cet ouvrage répond à toutes les questions que se pose l'acquéreur. Quel véhicule choisir ? Où s'adresser ? Quelles formalités accomplir ? Comment financer son achat ? Dans...

## Réactions

**Il n'y a pas encore de réaction sur cet article. Soyez le premier à réagir !**